Mémento "Santé et Sécurité au Travail" à l'usage des personnels

Établissement scolaire : LYCEE GUSTAVE EIFFEL - AUBAGNE

Les acteurs "Santé et Sécurité au Travail" de l'établissement

L'assistant de prévention - Fonction Publique d'État - Nom - Prénom :

- Coordonnées :

L'assistant de prévention - Fonction Publique Territoriale - Nom - Prénom :

- Coordonnées :

L'infirmier - Nom - Prénom : REY Gisèle

- Coordonnées :

La Commission Hygiène et Sécurité (CHS) (obligatoire dès qu'il y a un enseignement professionnel ou technique, et vivement conseillée pour les autres)

- Calendrier des réunions de la CHS :
- Lieu de consultation des PV des réunions de la CHS :

Les informations à disposition

- 1. <u>Le registre Santé et Sécurité au Travail</u> permet de noter toutes observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.
 - Lieu de mise à disposition :
- 2. <u>La fiche de signalement d'un Danger Grave et Imminent</u> permet de consigner les faits nature du danger et de sa cause, nom de la personne exposée de danger pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou mentale, et de prendre connaissance des mesures prises. L'inscription du signalement dans le registre ne peut être fait que par un membre du CHSCT départemental ou académique.
 - Lieu de mise à disposition : DSDEN ou Rectorat (si remplie par un membre du CHSCT)

 Bureau chef établissement (si remplie par un personnel)
- 3. La sécurité face aux risques d'incendie et de panique

Des exercices d'évacuation sont organisés annuellement.

- Consignes en cas d'incendie (fiche détaillée jointe)
- Calendrier des exercices d'évacuation incendie :
- 4. La sécurité face aux risques majeurs et « attentat intrusion »

L'établissement dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs et d'un PPMS « attentat-intrusion »

- Consignes en cas d'événement majeur ou menace terroriste (fiches détaillées jointes)
- Lieu de consultation des PPMS :
- Dates des exercices de mise en œuvre des PPMS :
- 5. Le protocole d'organisation des secours

Le protocole d'organisation des secours définit les modalités d'intervention en cas de malaise ou d'accident.

- Consignes en cas d'urgence (fiche détaillée jointe)
- N° de téléphone de l'infirmerie :
- Horaires d'ouverture de l'infirmerie :
- 6. <u>Amélioration de la QVT et de la prévention des risques professionnels (dont le risque psychosocial)</u>

L'établissement dispose d'un **Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUER)** et d'un programme annuel d'actions de prévention.

- Lieu de consultation :

Consignes en cas d'incendie

<u>Alerte</u>

- Diffusion de l'alerte par le signal d'alarme incendie

Consignes en cas de découverte d'un début d'incendie

- > Actionnez le déclencheur manuel d'alarme le plus proche
- Utilisez l'extincteur le plus proche, si les circonstances le permettent
- Isolez le foyer en fermant la porte et quittez la pièce

Consignes à appliquer dès l'audition du signal d'alarme incendie



S'il est possible de quitter la salle (pas de fumée dans le couloir ou l'escalier)

Evacuez



Fermez les fenêtres



Sortez, fermez les portes



Dirigez-vous vers le point de rassemblement (suivez le guide-file de la zone)



Ne prenez pas l'ascenseur



Ne revenez pas en arrière





Rejoignez le point de rassemblement Participez à l'appel

Remarque : dans la fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol.

S'il n'est pas possible de sortir de la salle (fumée épaisse dans le couloir ou l'escalier)

- Confinez-vous
- Calfeutrez la porte (si possible avec un linge humide)
- Signalez-vous et manifestez votre présence à la fenêtre

Fin d'alerte

Transmission par le responsable du point de rassemblement

Consignes en cas d'urgence

- > Appelez ou faites chercher l'infirmier ou un secouriste (voir liste) en précisant :
 - le lieu
 - la nature de l'urgence (chute, malaise etc.)
 - l'état de la victime
- Assurez-vous de l'alerte et de l'accueil des services d'urgence
- Restez près de la victime
- Dispensez les 1er secours

Consignes en cas d'événement majeur

L'établissement est concerné par : lister les risques

Alerte

- Diffusion par des sirènes ou des véhicules équipés de haut-parleurs (en cas d'accident technologique) :

- Diffusion par l'équipe de direction

Signaux et modalités prévus dans le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'établissement

Consignes générales en cas d'événement naturel ou technologique

- Abritez-vous
- Ecoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités











Ne rejoignez pas vos proches

<u>Remarque</u> : dans certaines situations, une évacuation des locaux peut être nécessaire ; suivez les indications transmises par le responsable de la zone de mise à l'abri.

Lieux de mise en sûreté

Pendant les heures de cours

A compléter

• En dehors des heures de cours

A compléter

Fin d'alerte

- Diffusion par des sirènes ou des véhicules équipés de haut-parleurs (en cas d'accident technologique) :

Signal continu 1 séquence de 30 s (ou message)

- Transmission par la radio
- Transmission par le responsable de la zone de mise à l'abri

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

